



## Rules for Concours d'art oratoire

1. Speeches must be an original work by the student. Where research is used, sources should be identified using appropriate citation practices. \*
2. Students must deliver the same speech that won them their prize at the school, and regional Concours d'art oratoire.
3. Speeches must have been written specifically for delivery at the 2024 edition of the CPF Provincial Concours d'art oratoire. Recycled speeches from previous years or other public speaking events are not permitted.
4. The speech should be committed to memory. No props or cue cards are permitted. Reading is not allowed in any form under a penalty of up to three points.
5. Students must **not** identify themselves in any way, by name, school, school district, or city/township under penalty of disqualification.
6. No display materials or costumes (this includes school uniforms) are allowed under penalty of disqualification.
7. This is a speech art competition as opposed to dramatic arts. Poems, songs and dramatic pieces are not appropriate.
8. Gestures must be kept to a minimum. It is not necessary for the head and hands to remain completely motionless, but gestures must be natural and spontaneous, as opposed to dramatic. Examples of unacceptable gesturing: wild arm movements (flapping wings), pirouettes, kneeling, turning one's back to the audience. Excessive gestures will result in a penalty of up to three points.
9. Speeches should be between 2 and 4 minutes for Grade 6 competitors. Speeches must last between 3 and 5 minutes for Grades 7 to 12 competitors. Speeches that are over or under the allotted time will receive a penalty: one point for 1-30 seconds, two points for 31-60 seconds, etc.
10. Right after the speech, the student will be asked two questions related directly to the speech by the judges.

*A panel of impartial judges will evaluate speeches. Evaluation is based on the judging rubric on the website.*

*Each teacher, parent, and senior student should be advised of eligibility requirements prior to participation in the CPF – BC & Yukon supported public speaking event. Everyone involved in any aspect of CPF – BC & Yukon supported public speaking should have read and understood these rules.*

*In accordance with CPF National policy only 1st, 2nd and 3rd place winners will be announced. No other ranking or feedback will be given to competitors. The judging forms remain the confidential property of CPF – BC & Yukon.*

## Les règlements du Concours d'art oratoire

1. Les discours doivent être une œuvre originale de l'étudiant. En cas de recherche, les sources doivent être identifiées en utilisant les pratiques de citation appropriées. \*
2. Les élèves doivent prononcer le même discours que celui qui leur a valu leur prix au concours d'art oratoire de l'école et de la région.
3. Les discours doivent avoir été écrits spécifiquement pour être prononcés lors de l'édition 2024 du Concours provincial d'art oratoire de CPF. Les discours recyclés des années précédentes ou d'autres événements oratoires ne sont pas autorisés.
4. Le discours doit être mémorisé. Aucun accessoire ou carton n'est autorisé. La lecture n'est pas autorisée sous quelque forme que ce soit, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à trois points.
5. Sous peine de disqualification, les élèves ne doivent en aucun cas s'identifier, que ce soit par leur nom, leur école, leur district scolaire, leur ville ou leur canton.
6. Aucun matériel d'exposition ou costume (y compris les uniformes scolaires) n'est autorisé sous peine de disqualification.
7. Il s'agit d'un concours d'art oratoire et non d'art dramatique. Les poèmes, les chansons et les pièces dramatiques ne sont pas appropriés.
8. Les gestes doivent être réduits au minimum. Il n'est pas nécessaire que la tête et les mains restent complètement immobiles, mais les gestes doivent être naturels et spontanés, et non dramatiques. Exemples de gestes inacceptables : mouvements sauvages des bras (battements d'ailes), pirouettes, agenouillement, tourner le dos au public. Une gestuelle excessive entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à trois points.
9. Les discours doivent durer entre 2 et 4 minutes pour les concurrents de grade 6. Les discours doivent durer entre 3 et 5 minutes pour les concurrents de la 7e à la 12e année. Les discours qui dépassent ou n'atteignent pas le temps imparti seront pénalisés : un point pour 1-30 secondes, deux points pour 31-60 secondes, etc.
10. Juste après le discours, les juges poseront à l'élève deux questions en rapport direct avec le discours. dramatiques ne sont pas admis.

*3. Les discours seront évalués par un panneau de juges impartiaux. L'évaluation sera basée sur des critères semblables à ceux qui figurent sur la feuille d'évaluation au site web.*

*Tous les professeurs, les parents et les élèves des classes avancées doivent être informés des critères d'admissibilité avant toute participation à une activité d'art oratoire parrainée par Canadian Parents for French – British Columbia & Yukon. Tout(e) participant(e) à quelque activité d'art oratoire parrainée par CPF – BC & Yukon, doit avoir lu et compris ces règlements.*

*En accord avec les politiques nationales de CPF, seules les gagnants de la 1<sup>ière</sup>, 2<sup>ième</sup>, et 3<sup>ième</sup> places seront annoncés. Aucune autre indication sur le classement et aucun commentaire ne seront donnés aux concurrent(e)s. Les formulaires d'évaluation demeurent la propriété confidentielle de CPF – BC & Yukon.*

227c-1555 West 7th Avenue, Vancouver BC V6J 1S1

Tel: 778.329.9115 Fax: 778.329.9118 Toll Free: 1.800.665.1222 Email: [projects@cpf.bc.ca](mailto:projects@cpf.bc.ca) Web: [www.cpf.bc.ca](http://www.cpf.bc.ca)